

1. *Débitrice:* **DEPALLENS SA**, Trabadan 51,
1006 Lausanne
2. *Durée du sursis concordataire:* jusqu'au 08.01.2007
3. *Commissaire:* M. Jean-Claude CHAIGNAT, case postale 50,
1055 Froideville
4. *Remarques:* LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
sursis concordataire 293 LP
A vous tous tiers intéressés.
Par décision du 15 juin 2006, communiquée le 28 juin 2006,
le président du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a
accordé à la société DEPALLENS SA, Trabadan 51, 1006
Lausanne, un sursis concordataire de six mois, soit jusqu'au
8 janvier 2007, et désigné en qualité de commissaire au sur-
sis M. Jean-Claude Chaignat, case postale 50, 1055 Froide-
ville.
Une nouvelle audience est d'ores et déjà fixée au jeudi matin
4 janvier 2007.
Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne
(00177899)